



Vente en usufruit avant succession ,quels sont les recourt ?

Par **neo1978**, le **07/01/2008** à **22:09**

je me renseigne aupres de vous par rapport a mon pere qui vient de perdre le sien (mon grand pere).

pendant tres longtemps ils ne se sont pas parlés comme c est le cas dans bon nombre de famille.debut 2007 mon grand pere a repris contact avec mon pere pour on va dire faire se que lon pourrait appeler faire la paix, et en meme temps parler d un eventuel heritage etant donné que mon grand pere etait agée de 94 ans.

mon grand pere est décédé il y a quelque jours laissant normalement sa maison a mon pere ou du moins une partie.

le probleme qui se pose est mon pere la appris il y a quelque jour seulement c est que mon grand pere a vendu sa maison en usufruit il y a environ 2 ans mais pour une valeur bien en dessous du prix reel de sa maison qui fut estimé a environ 300000 e grace a une expertise d une agence immobiliere.

mais comme ce tte maison a été vendu a 150000e donc a moitié prix,y aurait il un recour afin que l heureux et chanceur propritaire ne s en tire pas aussi bien, soi qu il donne la vraie valeur d estimation ou du moins une somme plus réelle??

je tiens a preciser qu mon grand pere etait donc agée de 92ans lors de cette vente et etait sous medicament doànt des antidepresser.

c est tellment facile d abuser d une personne agée surtout quand elle n ai certainement pas au courant du marché actuel de l immobilier!!

quelles sont les possibiliteés si il y en a ou est ce trop tard?

mon pere etant marqué heritier universel...que cela signifie t il exactement? aura t il droit au

assurance vie qu avait mon grand pere ou se pourrait il qu il y est d autre personne ?

merci d avence